

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE TERREBONNE

TERREBONNE, LE 13 SEPTEMBRE 2016 — Madame Claire Caron, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, a rendu public hier son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Dans le premier des cinq chapitres que comporte ce rapport, elle y expose les faits marquants des activités de l'année de même que ses observations concernant le plan d'action de la Ville à l'égard des recommandations émises l'an dernier ainsi que d'autres sujets liés à la fonction de vérificateur général.

Le rapport présente par la suite les résultats des travaux de vérification qu'elle a menés sur l'aide financière accordée à des organismes.

La vérificatrice générale constate que la Politique de soutien de la Ville encadre adéquatement l'admissibilité des organismes aux programmes d'aide financière. Cependant, deux programmes en vigueur ne sont pas inclus à cette politique et ne sont pas communiqués ni publiés. Il en est de même de l'aide financière à des organismes sous forme d'octrois directs, dont l'admissibilité est déterminée au cas par cas.

En ce qui a trait à l'attribution de l'aide financière, les montants accordés en vertu des programmes inclus à la politique respectaient généralement les paramètres établis et ils ont été approuvés comme prévu. Par contre, des améliorations sont requises dans le cas des autres programmes et de l'aide versée sous forme d'octrois directs, puisque cette dernière est discrétionnaire.

Quant aux mécanismes de suivi des conditions et des exigences liées à l'aide financière accordée, une révision importante s'impose afin d'améliorer, notamment, la nature et la qualité de l'information exigée des organismes, les délais de présentation de cette information, l'analyse des documents produits et la reddition de comptes au conseil municipal. Également, la Ville aurait avantage à statuer périodiquement sur le maintien ou non des programmes et des mesures d'aide en vigueur.

Par ailleurs, les rôles et les responsabilités des intervenants doivent être revus et des clarifications sont nécessaires quant au mode de collaboration entre la Ville et certains organismes bénéficiant d'octrois directs. Une investigation plus poussée doit en outre être réalisée afin de s'assurer que les sommes versées à deux organismes ont bien été utilisées aux fins prévues.

Enfin, le rapport résume ses interventions quant aux vérifications financières effectuées et rend compte des résultats obtenus à la suite du suivi des recommandations formulées dans son rapport annuel de l'année 2012.

Le rapport annuel est disponible sur le site Web de la Ville de Terrebonne à l'adresse suivante : http://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/76/Bureau_du_verificateur_general.

Source et renseignements :

Bureau du vérificateur général
Ville de Terrebonne
710, boul. des Seigneurs, bureau 318
Terrebonne (Québec) J6W 1T6
450 471-8265, poste 4001